

<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL. M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

11 mars 2015

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **9 mars 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution. Dans le cadre de l'annexe H, le comité a décidé de mettre en place des rabais *différents* à compter du 2 février pour les variétés McIntosh, Spartan et Cortland. De plus le comité a établi un prix pour la pomme à l'état frais destinées au grade commercial **VOIR LES DÉTAILS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.**

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 35,00 \$ C : 35,00 \$
A compter du 15 sept. 14		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$				


Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

\* Spécifications pour la Honeycrisp

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

### PROMOTIONS CIBLÉES

Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire.  Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. <b>*TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.</b>
Du 8 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire.  Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.

<p>Du 2 février au 29 avril 2015</p> 	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant</li> </ul> <p>ou</p> <p>Promotion en circulaire formats sac ou cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul>
<p><b>Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)</b></p>	
<p>Du 15 octobre au 3 décembre 2014</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McIntOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McIntOSH vendues en sac.</p>
<p>Du 12 novembre au 7 janv. 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. .</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p> <p><b>*TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.</b></p>
<p>Du 8 janvier au 2 avril 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p>

S: Sac

C: cellule

#### APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variétés ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

#### OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

<p><b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b></p>					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11.20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				
<p>* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.</p>					

## Pomme de catégorie commerciale

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de faire un projet pilote qui débutera ce printemps par la commercialisation d'une pomme naturellement imparfaite. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de **2 3/8** pouces. Les 4 emballeurs qui approvisionnent le centre de distribution de cette chaîne fourniront ce produit à partir des pommes déclassées qui correspondent aux standards de la catégorie commerciale. Donc, selon les besoins de la chaîne, certaines parties de lot de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Selon le résultat du projet pilote Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention pour la saison de commercialisation 2015-2016.

## Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **jeudi 9 avril 2015 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

## PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du **10 mars 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telle que décrite ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 26 janvier 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)

<b>À compter du 10 mars 2015</b>	<b>Tardives</b> 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives **</b> <b>0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)</b>	<b>Tardives **</b> <b>0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)</b>
		<b>0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)</b>	<b>0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)</b>

**\*\* À compter du 11 décembre 2014, toutes les pommes entreposées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées au meilleur prix négocié et selon la période visée.**

\*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra **le 19 mars à 8 h 30** pour discuter des **prix des pommes à jus standard tardives**.

### Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mars 2015 (en minots de 42 livres)

Variétés			2014-2015	2013-2014	2012-2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	851	0
		AC	686 551	548 609	309 260
	Transf.	Réfr.	11 500	15 450	117 371
		AC	339 306	439 516	593 012
Cortland	Frais	Réfr.	414	2 022	0
		AC	274 426	193 801	75 810
	Transf.	Réfr.	5 300	6 749	15 942
		AC	25 230	46 434	81 066
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	1 674	153	366
	Transf.	Réfr.	0	0	11 417
		AC	1 692	864	27 799
Empire	Frais	Réfr.	72	432	0
		AC	101 181	119 271	48 784
	Transf.	Réfr.	1 200	3 086	839
		AC	1 454	24 830	24 208
Spartan	Frais	Réfr.	720	3	0
		AC	213 991	196 122	89 658
	Transf.	Réfr.	0	7 051	3 838
		AC	8 366	15 556	43 623
Autres	Frais	Réfr.	0	6	0
		AC	13 677	8 875	4 115
	Transf.	Réfr.	1 150	50 576	79 582
		AC	197 552	182 094	140 229
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>1 206</b>	<b>3 314</b>	<b>0</b>
		<b>AC</b>	<b>1 291 500</b>	<b>1 066 831</b>	<b>527 993</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>19 150</b>	<b>82 912</b>	<b>228 989</b>
		<b>AC</b>	<b>573 600</b>	<b>709 294</b>	<b>909 937</b>

**Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces**

Source: InfoHort

**Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er mars 2015 (en minots)**

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er mars 2015	Pommes utilisées en février 2015	Pommes utilisées en février 2014
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	180	1 513
		AC	2 790	65 103	278 378	116 677	223 603	686 551	115 999	108 149
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 500	10 000	11 500	28 319	50 268
		AC	0	1 296	93 142	212 198	32 670	339 306	30 532	24 435
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	414	0	0	414	252	62
		AC	1 080	41 276	129 230	28 075	74 765	274 426	34 400	45 403
	Transf.	Réfr.	0	0	0	800	4 500	5 300	2 881	5 436
		AC	0	2 963	510	21 757	0	25 230	538	376
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	414	0	1 260	1 674	464	789
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	2 880	219
		AC	0	0	1 692	0	0	1 692	0	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	72	0	0	72	90	184
		AC	360	7 418	47 324	13 622	32 457	101 181	21 377	23 710
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	1 200	1 200	2 504	1 355
		AC	0	118	349	987	0	1 454	-727	1 475
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	720	0	0	720	54	2
		AC	720	33 318	83 180	22 796	73 977	213 991	49 040	44 513
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	4 060	2 281
		AC	0	252	658	7 456	0	8 366	1 711	2 117
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	144	6
		AC	0	6 649	5 656	220	1 152	13 677	4 880	3 216
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 150	0	1 150	10 718	396
		AC	0	1 894	90	195 568	0	197 552	-11 862	686
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 206</b>	<b>720</b>	<b>1 767</b>
		<b>AC</b>	<b>4 950</b>	<b>153 764</b>	<b>544 182</b>	<b>181 390</b>	<b>407 214</b>	<b>1 291 500</b>	<b>226 160</b>	<b>225 780</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 450</b>	<b>15 700</b>	<b>19 150</b>	<b>51 362</b>	<b>59 955</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>6 523</b>	<b>96 441</b>	<b>437 966</b>	<b>32 670</b>	<b>573 600</b>	<b>20 192</b>	<b>29 089</b>

<sup>(1)</sup> Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2014, 1 885 456 minots de pommes sont entreposés dont 3 440 minots frais et 434 111 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2013, 1 862 351 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 542 441 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2012, 1 666 919 minots de pommes sont entreposés dont 674 626 minot frais et 500 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN FÉVRIER			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2015	226 880	2010	226 379
2014	227 547	2009	199 809
2013	225 472	2008	293 364
2012	201 426	2007	280 733
2011	208 532	2006	239 903

Codophone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

**Daniel Ruel, agr.,**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**

G:\Générale 3\Général\communiqués\2014-2015\com10-03-15.doc